



Vice caché immobilier demande de réparation

Par **brimont**, le **17/01/2009** à **16:37**

Bonjour j'ai acheté une maison en mai 2008 et des mésordres sont apparus peu de temps après.
Les travaux étant réalisés par l'ancien propriétaire je me suis arrangé avec lui pour les réparations.
Mais il veut réparer lui alors que je voudrais que ce soit fait par une entreprise avec une garantie décennale. Est-ce que j'ai le droit de demander ça?
De plus les travaux concernent une infiltration d'eau à la cave donc il faut creuser dans le terrain que j'ai refait en ramenant de la terre végétale, planté des arbres et mis du gazon. La pelleteuse va tout détruire. Est-ce que j'ai le droit de demander des dommages pour la destruction du terrain?
Je vous remercie pour les réponses que vous m'apporterez.
Bonne soirée